



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU LUNDI 16 DÉCEMBRE 2024

Date de convocation : 09/12/2024

En exercice : 19

Présent(s) : 10

Absent(s) : 09

Procuration(s) : 01

Votant(s) : 11

Présent(s) : Alain LOURY, Michèle BARY, Patrice LAMBERT, Sabrina FACON, Jean-François SILVAN, Florence MOULINET, Morgan BARNIER, Frédéric BAUVOIS, Eric CHAUVIN, Fabien MONCOMBLE

Absents représenté(s) : Bruno GUEUX (pouvoir à Fabien MONCOMBLE)

Absents excusé(s) :

Absents non excusé(s) : Leila BOUCHROU, Nicolas CEREZA, Joana DA SILVA NATARIO, Jérôme FRANCK, Fabien HERVÉ, Émilie RITZ, Wilfried GUEUX, Floriane ROBIN

Secrétaire de séance : Jean-François SILVAN

L'an deux mil vingt-quatre, le 16 décembre à 18h30, le conseil municipal de Deux Rivières, régulièrement convoqué, s'est réuni salle du conseil de la mairie de Cravant, sous la présidence de Monsieur Alain LOURY, maire de Deux Rivières.

L'ordre du jour était le suivant :

FINANCES

1 - Décisions modificatives

QUESTIONS DIVERSES

2 - Informations et questions diverses

* * *

Le conseil municipal autorise l'inscription de la question suivante à l'ordre du jour :

- Don

FINANCES

1 - DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 DU BUDGET EAU

DÉLIBÉRATION N° 2024/112

Rapporteur : Alain LOURY

INVESTISSEMENT			
ARTICLE	INTITULÉ	RECETTES	DÉPENSES
2156	Matériel spécifique d'exploitation		- 180 000.00 €
2315	Installations, matériel et outillage techniques		+180 000.00 €
Chap.041 2315	Installations, matériel et outillage techniques		+ 60 000.00 €
Chap.041 203	Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion.	+ 60 000.00 €	
TOTAL			0.00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **décide** de procéder aux ajustements budgétaires nécessaires au budget EAU 2024 par la décision modificative détaillée ci-dessus.

2 - DÉCISION MODIFICATIVE N° 03 DU BUDGET PRINCIPAL

DÉLIBÉRATION N° 2024/113

Rapporteur : Alain LOURY

INVESTISSEMENT			
ARTICLE	INTITULÉ	RECETTES	DÉPENSES
21321	Immeubles de rapport		- 60 000.00€
2041582	Bâtiments et installations		+ 10 000.00 €
2313	Constructions		+ 50 000.00 €
TOTAL			0.00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **décide** de procéder aux ajustements budgétaires nécessaires au budget principal 2024 par la décision modificative détaillée ci-dessus.

3 - DON

DÉLIBÉRATION N° 2024/114

Rapporteur : Alain LOURY

Monsieur le Maire informe l'ensemble des conseillers, que le S.G.C de Chablis a reçu ce jour un chèque de 8 000.00 €, correspondant à un don de la part de la société La Chablisienne au bénéfice de la Commune.

Monsieur le Maire précise que le don n'est grevé ni de conditions ni de charges.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **accepte** le don de 8 000.00 € de la part de la société La Chablisienne ;
- **charge** le maire et **autorise** à engager toutes les démarches et à signer tous les actes nécessaires dans ce cadre ;
- **indique** qu'un titre de recette sera réalisée en ce sens.

QUESTIONS DIVERSES

TOUR DE TABLE

Fabien MONCOMBLE indique que les festivités de Noël ont été une réussite. Le maire remercie les bénévoles. La barrière n'a pas été installée à l'entrée de la rue de Bonnielle pour matérialiser l'interdiction temporaire de circuler pendant le défilé. Certaines marches de la Porte d'Orléans sont cassées.

Alain LOURY expose qu'il a reçu deux demandes écrites pour reprendre le logement situé au-dessus de l'épicerie rue d'Orléans, disponible début janvier 2025. La première demande a été faite par la fille de M^{me} STYCRIN, locataire du local commercial situé au rez-de-chaussée du même immeuble et la seconde demande a été déposée par une jeune salariée du centre de

loisirs de Cravant. Après plusieurs échanges, le maire propose de retenir la seconde candidature.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 51 minutes.

Le Maire
Alain LOURY

Le Secrétaire de séance
Jean-François SILVAN

RÉCAPITULATIF - SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 2024

FINANCES

N° 2024/112 DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 DU BUDGET EAU	p. 92
N° 2024/113 DÉCISION MODIFICATIVE N° 3 DU BUDGET PRINCIPAL	p. 93
N° 2024/114 DON	p. 93

QUESTIONS DIVERSES

TOUR DE TABLE	p. 94
---------------	-------